

**CONSEIL CONSULTATIF FRANCOPHONE BRUXELLOIS DE L'AIDE SOCIALE ET DE LA SANTÉ**

**SECTION « PERSONNES HANDICAPÉES »**

**Mémoire - Elections régionales, communautaires, fédérale et européenne mai  
2019**

Rien sur nous sans nous !

## QUI SOMMES - NOUS ?

La section « Personnes Handicapées » est composée de représentants des pouvoirs organisateurs, de représentants des travailleurs, de représentants des utilisateurs ou des personnes handicapées et d'experts.

Les personnes handicapées reconnues au service PHARE sont au nombre de .....

Le budget alloués aux différentes missions est de .....

C'est pourquoi, nous, le CCPH sommes indispensable !

Notre Vision :

Nous sommes réunis pour veiller, garantir :

- **L'inclusion de la personne handicapée dans notre société.**
- **La mise en place du handistreaming en prenant en compte la dimension du handicap dans toutes les politiques conformément au décret du 15/12/2016 (entré en vigueur le 26/07/17) portant sur l'intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la Co.Co.F**
- **Le respect des principes inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la Belgique, le 2 juillet 2009.**
- **La libre circulation et le libre choix des personnes.**

## Ensemble,

Nous réalisons un travail en réseau basé sur un partenariat engagé et solidaire.

Nous créons des relations entre nos membres, au bénéfice des personnes handicapées et leur réseau.

Nous respectons les différences et prenons en compte les intérêts de chacun.

Nous favorisons l'échange, le partage d'information, la collaboration entre nos membres.

## Notre mission :

Nos différentes expertises permettent :

- De donner des avis d'initiative ou à la demande du Collège, du Cabinet, et/ou de l'administration sur toutes les questions concernant les personnes handicapées.
- De mener des réflexions sur des thématiques spécifiques au sein de différents groupes de travail
- D'apporter un éclairage basé sur l'expérience du « terrain »

## NOS REVENDICATIONS

Afin que notre vision soit entendue et se concrétise,

Nous demandons :

1. Le respect des principes inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la Belgique.  
Parmi ces principes figurent notamment l'inclusion, sans pour autant nier la spécificité des besoins liés au handicap; la participation, l'accessibilité et la consultation de tous les partenaires.
2. Que dans toute politique, la personne handicapée ait les mêmes droits que tout autre citoyen.
3. Le respect des prescrits du décret "handistreaming", soit la place de la personne handicapée dans toutes les politiques bruxelloises : infrastructure, logement, emploi, formation, culture, sport, santé, mobilité,....
4. De garantir des prestations accessibles et de qualité.
5. La garantie d'un accès libre et équitable aux services.
6. Des données statistiques coordonnées sur le handicap. Ces outils sont essentiels pour l'élaboration des politiques qui s'inscrivent dans le long terme.

7. Un refinancement du secteur de l'aide aux personnes handicapées, pour assurer la pérennité des prestations offertes par la CO.CO.F.

Des choix politiques doivent être posés pour permettre d'assumer les besoins actuels mais aussi pour développer de nouvelles initiatives.

Ce financement doit se baser sur l'intensité des besoins des personnes handicapées.

8. Une programmation des différents aspects de la politique du handicap.

9. Une politique d'accessibilité universelle et pas uniquement limitée à l'accessibilité architecturale

10. L'élaboration des arrêtés d'application du Décret Inclusion en concertation avec les différents acteurs. Ces arrêtés doivent permettre une transition qui garantisse la qualité et la continuité des services.

11. La pérennisation d'organes de consultation et de gestion impliquant à la fois les personnes handicapées, les partenaires sociaux, les représentants des employeurs et les associations représentatives des personnes handicapées et ce quelle que soit la structure mise en place suite aux décisions futures en matière de réforme de l'Etat.

Nos revendications s'articulent autour de ces sujets prioritaires.

Elles ne sont pas exhaustives de toutes les problématiques relatives au handicap.

Nous vous renvoyons dès lors aux mémorandums des différentes associations du secteur.